Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260521-DELIB202605060-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 12.05.2026 **Affichage** : 12.05.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 21

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, BOULANGER Benjamin, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), JOSSELIN Gildas (pouvoir à M FORÊT), BUCCO Mattéo, HIGUINEN Angélique (partie à 21h30).

Votes
Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Madame Aurore MAGNET.

N°2026-05-060 ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU 1 IMPASSE DE GRENOUILLET

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le logement au 1 impasse de Grenouillet est libre et a fait l'objet de travaux de remise en état. Monsieur le Maire présente la candidature de M. Erwan FRANDEBOEUF et Mme Océane GENTIL qui recherchent un logement dans l'attente de la construction de leur habitation au lotissement La Fromentière.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer le **logement T4**, au 1 Impasse de Grenouillet, à M. Erwan FRANDEBOEUF et Mme Océane GENTIL pour un loyer mensuel de **571.26 €** (avec garage et jardin),
- **AUTORISE** le Maire à réaliser avec les locataires entrant l'état des lieux d'entrée,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail établi avec les locataires à compter du 13 juin 2026,
- **AUTORISE** le Maire à encaisser le dépôt de garantie de **572.00 €.**

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 21 mai 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Aurore MAGNET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.